

# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

---

Bilan Année 2018

Chaque habitant du Pays de l'Or jette en moyenne 1 150 kg de déchets par an. Pour limiter la production de déchets et ses impacts sur l'environnement, la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (dit PLP).

## I Les objectifs du programme

Les objectifs réglementaires de la loi n°2015-992 de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose une diminution de la production des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020 de 10 %. La loi de transition énergétique impose également :

- de recycler 65 % des déchets non dangereux en 2025 ;
- de diminuer de 30 % la mise en décharge en 2020 ;

Le diagnostic du territoire a mis en évidence que la production de DMA évoluait fortement avec les apports de gravats. Par conséquent, l'objectif de réduction des DMA évolue également en fonction de la prise en compte ou non des gravats.

La décision a été prise de fixer un objectif sans prendre en compte les gravats. Le territoire du Pays de l'Or abrite de nombreux professionnels du bâtiment. En prenant en compte les flux de gravats des professionnels, l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte serait rapidement atteint. À travers la prise en compte des DMA sans gravats pour les objectifs de réduction, le Pays de l'Or s'impose un défi et affirme son ambition de réduire réellement la production des déchets au sein de son territoire.

### ➔ Objectif sur le territoire de la CA du Pays de l'Or

	2010	2020	2018
Déchets ménagers et assimilés (OMA + déchèteries)	1 288 kg/hab./an	1 130 kg/hab./an	1 108 kg/hab/an
	<b>- 158 kg/hab.</b>		<b>-180 kg/hab</b>
Déchets ménagers et assimilés (OMA + déchèteries <b>sans gravats</b> )	1 107 kg/hab./an	969 kg/hab./an	1 020 kg/hab/an
	<b>- 138 kg/hab.</b>		<b>-87 kg/hab</b>

Tableau 1 : L'objectif de réduction des déchets quantifié sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Le tableau ci-après présente l'effort à faire dans les prochaines années en termes de réduction de la production de déchets.

	Situation 2014	Objectif 2020	2018
Déchets ménagers et assimilés DMA (OMA + déchèteries)	1 149 kg/hab./an	1 130 kg/hab./an	1 108 kg/hab/an
	<b>- 19 kg/hab. permanent</b>		<b>-41 kg/hab</b>
Déchets ménagers et assimilés DMA (OMA + déchèteries <b>sans gravats</b> )	1 019 kg/hab./an	969 kg/hab./an	1 020 kg/hab/an
	<b>- 50 kg/hab. permanent</b>		<b>1 kg/hab</b>

Tableau 2 : L'objectif de réduction des déchets par rapport à la situation 2014

**L'objectif fixé dans le PLP est de réduire de 50 kg/hab. permanent la production de DMA sans gravats.**

## II Programme d'actions de prévention

### LES DIFFERENTES ACTIONS

Les actions de prévention couvrent les 6 domaines suivants :

- les actions éco-exemplaires de la collectivité
- les actions emblématiques sur le plan national
- les actions d'évitement de la production de déchets
- les actions de prévention quantitative ou qualitative des déchets des entreprises.
- les actions de prévention quantitative des déchets dangereux.
- la sensibilisation des publics à la prévention des déchets

DOMAINE	AXE	ACTIONS	
Éco-exemplarité		1	Établir une politique d'éco-exemplarité de la collectivité
		2	Établir une politique d'éco-exemplarité des communes
Actions emblématiques nationales	<i>Réduction des papiers</i>	3	Mettre en place un dispositif « Stop Pub »
	<i>Promotion de la gestion autonome des biodéchets</i>	4	Dynamiser les actions de compostage
		5	Dynamiser le petit élevage de poules
	<i>Lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	6	Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
Actions d'évitement de la production des déchets		7	Développer la collecte et la valorisation des cartouches d'encres et toners pour le réemploi
		8	Développer et promouvoir des actions en vue du réemploi
		9	Réduire les déchets lors des événements
		10	Renforcer la collecte des textiles
		11	Développer une gestion raisonnée des déchets verts
Actions de prévention quantitative		12	Communiquer sur la nocivité des déchets dangereux
Actions de réduction des déchets des entreprises		13	Réduire les déchets des marchés communaux
		14	Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction des déchets
Sensibilisation		15	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets

Tableau 3 : Programme d'actions du PLP de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Le planning opérationnel initial du PLP est détaillé dans le tableau ci-après

		2016				2017	2018	2019	2020/2021
		1T	2T	3T	4T				
1	Établir une politique d'éco-exemplarité de la collectivité		Pesée déchets	Rencontre services	Sensibilisation agents	Sensibilisation agent, suivi pesée des déchets, diffusion des résultats, bilans			
2	Établir une politique d'éco-exemplarité des communes								
3	Mettre en place un dispositif « Stop-Pub »			Préparation, création autocollant	Diffusion autocollant	Diffusion autocollant / Suivi du dispositif			
4	Dynamiser les actions de compostage	Préparation : Maîtres composteurs, formation			Campagne de communication	Distribution composteurs - Ateliers compostage – Suivi utilisateurs			
5	Dynamiser le petit élevage de poules		Diffusion flyers, communication			Diffusion flyers, communication, suivi utilisateurs			
6	Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Projet Regard'Or				Sollicitation des professionnels Mise en place Doggy bags	Sensibilisation	Suivi	
7	Développer la collecte et la valorisation des cartouches d'encre et toners pour le réemploi						Inventaire & Rencontre distributeurs	Sensibilisation	Sensibilisation
8	Développer et promouvoir des actions en vue du réemploi					Caisson réemploi en déchèteries	Sensibilisation, identification des acteurs du réemploi, réutilisation & réparation		
9	Réduire les déchets lors des événements							Charte – Présence Agglo sur Évènements, accompagnement	
10	Renforcer la collecte des textiles		Carte d'implantation conteneurs	Recensement des acteurs, Communication		Mise à jour implantation - Communication			
11	Développer une gestion raisonnée des déchets verts						Élaboration et diffusion du Guide des bonnes pratiques	Diffusion du Guide des bonnes pratiques	
12	Communiquer sur la nocivité des déchets dangereux						Outil de communication – stand dans les magasins, rencontre grandes surfaces, sensibilisation		
13	Réduire les déchets des marchés communaux	Accompagnement au développement de l'action « zéro déchets »							
14	Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction des déchets							Rencontre acteurs Charte commerce engagé	
15	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets			Période de préparation	N° Spécial « info-tri »	Plan de communication pluriannuel, campagne de sensibilisation, stand... : scolaires, nouveaux arrivants, touristes			

Tableau 4 : Planning opérationnel du PLP de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

## II Les actions et sous actions engagés 2018

Les sous-actions mises en place au cours de la deuxième année d'actions sont les suivantes :

Actions	Sous-actions	Potentiel de réduction (kg/hab.)
Action 1 : Établir une politique d'éco-exemplarité de la CA	Mise en place du tri sélectif au sein du Siège de l'Agglomération du Pays de l'Or	/
	Mise en place d'un composteur au sein du Siège de l'Agglomération du Pays de l'Or	/
	Visites de l'unité de valorisation énergétique Ocréal et du centre de tri Valrena	/
Action 2 : Établir une politique d'éco-exemplarité des communes	Mise en place de la démarche « zéro phyto » dans l'ensemble des communes	/
Action 3 : Mettre en place un dispositif « Stop-Pub »	Distribution et promotion du « Stop-pub » (40kg/foyer/an)	/
Action 4 : Dynamiser les actions de compostage	Distribution de 874 composteurs individuels	7.5
	Équipement 2 écoles en composteurs	
	Intervention compostage au collège de Lansargues	
	Envoi de courrier fin décembre à toutes les mairies pour proposer la mise en place du compostage collectif.	
Action 5 : Dynamiser le petit élevage de poules	Poursuite de la subvention à hauteur de 10€/poule dans la limite de quatre poules par foyer	0.43
Action 6 : Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Arrêt du projet Regard'Or en juillet 2018	3
Action 8 : Développer et promouvoir des actions en vue du réemploi	Communiquer sur le réemploi et les filières de réparation au sein même des déchèteries par les ambassadeurs	/
	Mise en place de caisson de réemploi en déchèterie	
	Convention signée avec EMMAUS	/
Action N°11 : Développer une gestion raisonnée des déchets verts	2 800T de végétaux ont été valorisés localement via le compostage à la ferme.	/
Action 12 ; communiquer sur la nocivité des déchets dangereux	Action indirectement engagée via l'action 15 Participation à l'évènement « jardiner sans pesticides »	/
Action N°13 : Réduire les déchets des marchés communaux	Suivi de la démarche « zéro déchet des marchés » collecté sur les marchés communaux du territoire	/
Action N°14 : Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction des déchets	Réorganisation du service avec la création d'une équipe dédiée aux professionnels	/
	Mise en place du programme d'écologie industrielle et territoriale	/
Action N°15 : Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets	Présence à la fête de la nature, festival bon de palavas, Port propre	
	Sensibilisation du grand public à la prévention des déchets via les calendriers de la prévention	
	Poursuite de la sensibilisation des scolaires 4écoles et 1 collège soit 284 enfants	
<b>TOTAL</b>		<b>11kg/hab</b>

Tableau 5 : Actions et sous-actions engagées pour la deuxième année d'actions du PLP

Les actions non chiffrées contribuent à atteindre l'objectif global de -50 kg/hab.

## II Bilan des Actions de l'année 2

De nombreuses actions et événements ont marqué ce programme, voici un bref retour en chiffres et des actions programmées et mise en œuvre.

### **ACTION N°1 : ÉTABLIR UNE POLITIQUE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ**

Le siège de l'Agglomération a été équipé en tri sélectif. Des caissettes pour le papier ont également été mises en place sur chaque bureau, afin de faciliter la réutilisation de celui-ci. Un composteur a été installé à proximité de la salle de restauration, permettant à la totalité des agents du siège de l'utiliser. Ils ont été formés au tri sélectif par l'équipe d'ambassadeur. Dans le cadre de leur formation les cinq ambassadeurs du service ont participé à la visite de l'unité de valorisation énergétique Ocréal et du centre de tri Valrena à Nîmes.

### **ACTION N°2 : ÉTABLIR UNE POLITIQUE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COMMUNES**

Toutes les communes du territoire sont engagées dans une démarche « Zéro Phyto » et elles sont toutes dotées d'un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH).

### **ACTION N°3 : METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF « STOP PUB »**

23 500 foyers du Pays de l'Or ont pu avoir accès à des autocollants Stop-pub lors de la distribution des cartes d'accès en déchèteries. L'agglomération du Pays de l'Or fait la promotion du Stop-pub lors des diverses manifestations, elle met également à disposition un stock d'autocollants pour les accueils de mairie et les antennes administratives du Pays de l'or.

### **ACTION N°4 : DYNAMISER LES ACTIONS DE COMPOSTAGE**

Au cours de la seconde année d'actions du PLP 874 foyers ainsi que la totalité des 11 ALP et des 4 ALSH ont été équipés. Par rapport à l'année 2017, cela représente + 114 % de distribution supplémentaires, mais seulement 87.4% de l'objectif prévus (1000 composteurs) pour l'année 2. Au total, 45 % des logements équitables du territoire le sont à la fin de l'année 2.

Fin décembre, il est proposé à toutes les communes d'installer des composteurs collectifs.

### **ACTION N°5 : DYNAMISER LE PETIT ÉLEVAGE DE POULES**

Au cours de la deuxième année d'actions, 37 foyers ont été équipés, soit 124 poules subventionnées. L'objectif a été atteint à hauteur de 112 % (37 foyers équipés sur les 33 prévus). Ainsi, 65 % de la totalité de l'objectif (200 foyers équipés sur 6 ans) ont été atteints au cours de la première et seconde année d'actions.

### **ACTION N°6 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

La majorité de l'action 6 pour la seconde année d'actions consiste à suivre le projet Regard'Or (mise en place d'une politique de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective dédiée aux scolaires et aux convives du service sur 18 sites). Cette réduction est évaluée à 30% des déchets produits pour la seconde année d'actions (15 t de déchets alimentaires évités, soit 6 kg de déchets alimentaires évités (306 repas) par jour et par site.

En revanche le projet c'est arrêté en juillet 2018 dû à une usure.

### **ACTION N°8 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR DES ACTIONS EN VUE DU REEMPLOI**

La majorité de l'action 8 pour la deuxième année d'actions consiste à installer des aires de réemploi (conteneur maritime) et faire connaître les acteurs de la réparation sur le territoire. Un partenariat avec Emmaüs a été signé en mars 2018

### **ACTION N°11 : DÉVELOPPER LA GESTION RAISONNÉE DES DÉCHETS VERTS**

En 2018, l'agglomération du pays de l'Or a initié le compostage à la ferme des végétaux collectés dans les centres de valorisations. Une fois broyés et criblés, les végétaux sont livrés sur les parcelles agricoles permettant la production d'un compost de qualité utilisable notamment en maraîchage. Cette initiative touche les 3 axes du développement durable puisqu'il permet la valorisation locale d'un déchet produit localement à un tarif très avantageux. En 2018, près d'un quart du tonnage annuel a ainsi rejoint cette filière, soit 2 800t

### **ACTION N°12 : COMMUNIQUER SUR LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS DANGEREUX**

Cette action est indirectement engagée à travers l'action 15 : Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets, à travers la mise en place de panneaux de sensibilisation sur les éco-gestes et les déchets dangereux (piles, peintures...), leurs modes de collecte et de valorisation. Par ailleurs, un travail de sensibilisation a été effectué par le Service Environnement aquatique auprès des agriculteurs sur les pesticides et les normes à respecter (stockage des produits sur l'exploitation, lavage des outils de traitements).

### **ACTION N°13 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES MARCHÉS COMMUNAUX**

La majorité de l'action 13 pour la seconde année consiste suivre la démarche.

### **ACTION N°14 : SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS**

L'action 14 n'a pas été engagée au cours de la seconde année d'actions du PL. En revanche, le pôle c'est réorganisé afin de créer une équipe dédiée à l'accompagnement des professionnels

### **ACTION N°15 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS**

Le pôle environnement et valorisation a participé divers événements : la Fête de la Nature de Mauguio, le Bon de Palavas-Les-Flots (institut pasteur), jardiner sans pesticide, Port propre à la Grande Motte. Mais aussi intervention aux petits fermiers, le vide grenier de Candillargues

Des interventions de sensibilisation des scolaires ont été également réalisées dans quatre écoles du territoire (école élémentaire de Mudaison, Vauguière, Candillargues et La Grande Motte), 200 enfants, Collège de Lansargues, (84 enfants), ainsi que dans 2 Centre de Loisirs (Valergues et Palavas-Les-flots)

Au total, **13 actions ont été engagées pour la seconde année du PLP, sur les 10 actions prévues initialement.** En outre, 2 actions supplémentaires ont été engagées antérieurement au PLP. Enfin, **2 actions est réalisée** (action n°13 et l'action n°6).

Actions	Prévue	Engagée	Réalisée
Action 1 : Établir une politique d'éco-exemplarité de la collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 2 : Établir une politique d'éco-exemplarité des communes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 3 : Mettre en place un dispositif « Stop-Pub »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 4 : Dynamiser les actions de compostage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 5 : Dynamiser le petit élevage de poules	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 6 : Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Action 7 : Développer la collecte et la valorisation des cartouches d'encre et toners pour le réemploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 8 : Développer et promouvoir des actions en vue du réemploi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 9 : Réduire les déchets lors des événements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 10 : Renforcer la collecte des textiles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action N°11 : Développer une gestion raisonnée des déchets verts	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 12 : Communiquer sur la nocivité des déchets dangereux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 13 : Réduire les déchets des marchés communaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Action N°14 : Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction des déchets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Action 15 : Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>2</b>

Tableau: Bilan des actions prévues dans le programme d'actions et engagées en année 1

### III Quelle continuité

Des partenariats et des attentes fortes

Des partenariats « informels » ou parfois concrétisés par des conventions ont été bâtis ces deux dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du PLP. Des conventions ont été par exemple signées avec la CCI sur la thématique du compostage à la ferme ou encore avec l'Ademe sur l'Ecologie Industrielle et territoriale.

En 2017, le Pays de l'Or a répondu à l'appel à projet Territoire économe en ressource lancé par le Ministère de l'Environnement. Lauréats, l'agglomération du Pays de l'Or a signé en juin 2018 une convention de financement avec l'Ademe pour la mise en place de ce projet.